

Direction Générale de la Solidarité / Coordination de la Santé

Service Communal d'Hygiène et de Santé

REF : CS2011011

Signataire : MG/CF

**OBJET : Adhésion de la Commune à l'association "Elus, Santé publique et Territoires" (ESPT) - année 2011.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les objectifs de l'association Elus, Santé Publique et Territoires (ESPT), à savoir s'engager dans le développement de la santé publique et dans les politiques territoriales de santé,

Considérant que l'intention est de promouvoir toute politique visant à diminuer les inégalités sociales et territoriales de santé,

Considérant que le montant de l'adhésion est proportionnel au nombre d'habitants sur la base de 1 € pour 250 habitants,

Vu l'intérêt de la Commune d'Aubervilliers à être partenaire de cette association,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'adhésion à l'association Elus, Santé Publique et Territoires (ESTP) pour 2011.

**INDIQUE** que le montant de l'adhésion est fixé pour la Commune à 296 €.

Imputation budgétaire : 504-6281-12.

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué